MAIRIE DE GER - 64530
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

A154-2026 ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue du Gleysia

Le Maire de la Commune de GER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu la demande de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, en date du 22 octobre 2026 ;
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation routière sur la route départementale dite rue du Gleysia en raison des travaux de remise en conformité de l'armoire ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 7 décembre et jusqu'au 14 décembre 2026, pour la durée des travaux, estimé à 7 jours, des restrictions seront apportées à la circulation des véhicules sur la route départementale dite rue du Gleysia en raison des travaux de remise en conformité de l'armoire PM_0452.

Article 2 : Ces restrictions consisteront en :
- Une circulation alternée manuelle.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu caduc à l'achèvement de l'intervention de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES dès lors que la signalisation de chantier, réalisée par ses soins, sera levée.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur les lieux et transmise à :
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou
- Monsieur le directeur de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES représenté par Monsieur ROPERS

Fait à GER, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Xavier MASSOU

MAIRIE DE GER (Pyrénées Atlantiques) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ouvert
tous les matins :
de 9 h. à 12 h.
Samedi :
de 9 h. à 12 h.

TELEPHONE : 05 62 31 50 60 - TELECOPIE : 05 62 31 57 02 - E-mail : mairie.ger@wanadoo.fr - www.ger.fr